

Polychrome-édu

200 rue de Belleville

75020 - PARIS

tél : 06 28 69 38 09

Nombre de membres présents : 8

Corinne Bourdenet, Pascale Brun, Fabienne Delannet, Laurent Désert, Caroline Dié, Claire Labastie, Paul Robert, Armelle Samzun.

Nombre de membres représentés : 7

Rachel Halgan, Nora Berjotin-Mehenna, Cyril Blancy, Marie-Laure Buisson, Marie-Thérèse Latuner, Denis Gaumé, Fany Rateau

—> 15 votants

Ordre du jour

1 - Élection d'un président de séance

2 - Trésorerie

Proposition : passer la cotisation à 12 euros pour rembourser au moins la moitié du trajet de ceux qui voyagent pour l'AG.

3 - Changement de bureau

Changement de présidence, élections d'un.e nouve.lle.au président.e.

4 - Fonctionnement de l'association

Le site, les padlets, les accès, l'implication des uns et des autres, la répartition des tâches, les idées...

5 - Notre enseignement, les effets « positifs » et nocifs de la réforme

Les changements de structure au sein du lycée

- **La disparition programmée des options facultatives** : 1% du coefficient au bac, partage impossible d'un nombre d'heures trop limité entre différentes disciplines (**heures à la marge**), difficultés dans certaines académies à faire admettre le droit à une **dérogation** à la fin de la

3ème pour l'enseignement optionnel en seconde, les problèmes liés à ce nouvel enseignement en seconde, là encore, déterminé par un nombre d'heures limité par le système des heures à la marge, la **perte du nombre d'heures** d'arts plastiques...

- **Le système des spécialités rares** : un effectif pléthorique en prévision (même avenir que celui d'une « bulle immobilière » et rétrécissement évident à la fin de la première, ou révélation d'un sérieux manque actuel ?).

Les nouveaux programmes

- **Leur conséquence sur l'épreuve au bac** : il est impératif de demander une lettre de cadrage de l'IG pour imposer aux jurys tatillons de ne **jamais** réclamer au bac une connaissance générale par les candidats, de notions prises au hasard dans **tout** ce que contient ce programme. Que le programme ait une valeur de **stock** de possibles pédagogiques et non d'ensemble de notions à connaître. Et par conséquent, il faut pour l'épreuve resserrer le nombre de notions à savoir. Comment ? En fonction d'un programme renouvelable, des travaux plastiques des candidats ou selon des choix pédagogiques de l'enseignant, clairement exprimés sur une liste présentée par le candidat et validée par l'établissement ?

- **Les expositions** : comment, avec un nombre d'heures peu important, mettre en place ce qui peut devenir chronophage ? Et comment trouver un lieu ?

Actions, positions

- Positions et actions de Polychrome-edu face aux implications de la réforme, à la nécessité de parer les évidentes agressions. Comment réagir ? Demandes de rencontre avec les responsables ministériels, réponse aux propositions des syndicats, à celles des autres associations d'enseignements artistiques et aux appels par les artistes à rejoindre la résistance...

- Inventions de nouvelles manières de résister. Quand une idée d'action est lancée, qui assure sa réalisation ?

6-Questions et suggestions diverses apportées par les uns et les autres...

Le 15 juin 2019 à Paris, les membres de l'association Polychrome-édu sont réunis en assemblée générale.

1 - Ouverture

L'assemblée est présidée par Mme Armelle Samzun, membre actif de l'association
Secrétaires de séance : Fabienne Delannet et Claire Labastie.

Vote à l'unanimité

2 - Renouvellement du bureau actuel

Membres sortants :

Claire Labastie : présidente
Guillaume Weil : vice-président

Démission :

Claire Labastie, présidente
Claire Labastie, secrétaire
Guillaume Weil, vice-président

Créations de postes :

webmaster du padlet
webmaster du site

Nombre de postes à pourvoir : 5

Membres candidats :

Corinne Bourdenet : poste de présidente
Claire Labastie : poste de vice-présidente
Fabienne Delannet : poste de secrétaire
Caroline Dié : webmaster de la ressource
Cécile Maadini : webmaster du site

Membres élus :

Corinne Bourdenet : poste de présidente
Claire Labastie : poste de vice-présidente
Fabienne Delannet : poste de secrétaire
Caroline Dié : poste de webmaster à la ressource

Cécile Maadini : poste de webmaster du site

Nouveau bureau :

Présidente : Corinne Bourdenet, vice-présidente : Claire Labastie, secrétaire : Fabienne Delannet, webmaster du site : Cécile Maadini, webmaster de la ressource : Caroline Dié, trésorière : Pascale Brun

Rappel des membres actifs : Cyril Blancy, Marie-Laure Buisson, Armelle Samzun, Sophie Sienne, Paul Robert

Membre fondateur : Guillaume Weil

Vote à l'unanimité

3 - Approbation des comptes

a - Les comptes sont approuvés par l'ensemble des membres présents.

2) Trésorerie :

Polychrome-edu donne quitus à Pascale Brun pour pouvoir exercer la comptabilité en tant que trésorière et permettre de réaliser toutes les transactions nécessaires.

Bilan comptable 2018 :

Recettes 2018		Dépenses 2018	
Adhésions : 8	80 euros	Modif Association DILA (20.01)	31 euros
		Remboursement repas Polychrome-edu G. Weil (3.11)	19,60 euros
		Remboursement train C. Bourdenet (3.11)	44 euros
Total	80 euros		94,60 euros

Le solde de l'association Polychrome-edu est au 31.12. 2018 de 1255,92 euros.

Il est à noter que 8 abonnements de 2018 ont été déposés en 2019.

Depuis, nous avons enregistré 47 autres adhésions, pour l'année scolaire 2018-2019.

Nombre d'adhésions en 2018-2019 : 55, augmentation qui s'explique par la connaissance et le soutien des actions de Polychrome-edu depuis les consultations sur la réforme et nouveaux programmes.

Vote à l'unanimité

b - La gestion des comptes

— Est augmentée l'adhésion qui passe de 10€ à 12€.

Vote à l'unanimité

— Adhésion par année scolaire au 1er septembre pour clarifier les comptes (et non de date à date).

Vote à l'unanimité

— **Nomination des personnes ayant pouvoir sur le compte** : Corinne Bourdenet, Pascale Brun, Claire Labastie

Vote à l'unanimité

— Constat d'un nombre d'adhésions en augmentation. Le rôle de Polychrome-edu commence à être reconnu, tant au ministère qu'auprès des enseignants (effets de la réforme, pour ces derniers ?).

4 - Fonctionnement de l'association

Recommandations :

- Tout courrier fait au nom de Polychrome est relu par le comité de lecture (Claire, Pascale...). Pour la rédaction finale, les membres du bureau doivent être consultés. Les courriers importants nationaux sont envoyés à l'ensemble des adhérents pour consultation avant envoi.
- L'accès à la ressource se fait après adhésion.
- Communication par mail : veiller à indiquer l'objet correspondant à ce qui est dedans et ne pas laisser s'accumuler des réponses infinies.
- Pour débattre de questions communes, nous n'emploierons plus que le forum de discussion sur le site : quand un nouveau forum est ouvert une alerte est donnée mais ne suivent la discussion que ceux qui veulent y participer.
- Si on a une idée d'action, on en assume aussi la mise en œuvre. On peut solliciter, fédérer une équipe, mais on en reste le porteur.

5 - Effets de la réforme (bilan fait hors AG)

Réduction horaire

En 2nde : suppression des EDE et donc du cumul 1h30+3h pour certains élèves => perte de **3H** profs ou élèves.

En 1ère : suppression des TPE => Un manque d'**1H** en moins par semaine.

En fonction des effectifs des regroupements de niveaux sont mis en place en option jusqu'à des effectifs de 35 => perte de 2H à 3H.

Certains établissements perdront donc **7H** par semaine en discipline artistique, tout en ayant des effectifs saturés, alors même que le projet de l'élève est central dans les nouveaux programmes.

Certains collègues passent en sous-service, et doivent enseigner en lycée et collège, ce qui rend encore plus incertain l'avenir de l'enseignement en lycée qui n'étant pas dans le tronc commun, demande à être choisi par les élèves (en option ou/et en spécialité) et pour lequel un gros travail de communication doit être fait auprès des élèves, familles, PP, etc. Dans certaines académies un seuil minimum de 12 inscrits est requis (Nantes) mais pas ailleurs, or on sait que dans un petit lycée rural ce seuil sera difficile à tenir. Ainsi le service est susceptible de varier considérablement d'une année sur l'autre (+ ou - 4H, + ou - 3H etc). De même le volume horaire d'enseignement en option étant pris sur la marge d'autonomie, une forte présence au sein du lycée est nécessaire pour rappeler que la variable d'ajustement ne doit pas porter sur les options.

A l'inverse, certains collègues passent en sur-service du fait du nombre de groupes de spécialité en 1ère, et doivent partager leur service avec un BMP venu d'un collège : situation instable qui dépendra des effectifs connus début juillet chaque année. Certains collègues vont ainsi s'investir sur le lycée et ses nouveaux programmes, puis déchanter l'année suivante faute d'inscrits.

De plus, cela complexifie le travail d'une « équipe » qui ne travaille pas ensemble au même moment : Comment sans se voir (emploi du temps complémentaire du fait du partage d'une classe) parvenir à partager l'espace pour travailler (stockage, réserve, matériel, espace d'exposition) ?

Les spécialités

- les effectifs en spécialité arts plastiques en 1ère semblent à la hausse étant sortis de la logique des séries.
- selon les établissements des modalités de constitution des emplois du temps (barrettes qui peuvent imposer 2h+2h à toutes les spécialités), des menus (« libres » ou pré-définis par le lycée), et des groupes classes (élèves de spécialité arts plastiques regroupés ou non dans le groupe classe du tronc commun) vont varier. Ce dernier point n'est pas sans soulever des questions : le temps pour les élèves d'être en confiance dans un groupe qui ne se voit finalement que 4h par semaine n'est pas le même qu'un groupe qui se voit toute la semaine. La méconnaissance des élèves entre eux, comme on peut le voir en option, est un facteur déterminant dans la prise de confiance nécessaire à s'engager dans une production singulière, puis à (s')exposer. Ne plus bénéficier de 3h consécutives aura aussi un impact sur le rythme de travail des élèves dans la pratique.
- selon les établissements les effectifs atteignent un seuil maximal de 24 ou 35 en fonction des capacités d'accueil des salles d'arts plastiques. Mais en tout état de cause, le financement d'une spécialité est prévu pour un effectif à 35, ce qui ne prend plus en compte la pédagogie de projet dont la pratique est le cœur en arts plastiques. Les effectifs réduits en TP ou en langue sont négociés depuis longtemps au sein des établissements par leur équipe, en arts ce sera plus difficile.
- selon les établissements les modalités pour « exposer » seront très variables (du mur en béton sans cimaise ni lumière à la galerie d'établissement) : à condition de travail modeste, évaluation modeste pour le bac ? Les chefs d'établissement et gestionnaires sont plus ou moins sensibles à l'impératif des nouveaux programmes et épreuves, et rétorquent que les moyens pour leurs mises en œuvres ne sont pas donnés pour autant...
- selon les académies la carte de formation a été modifiée supprimant des spécialités et options artistiques à certains endroits, en créant parfois d'autres, l'accès à un enseignement artistique sera très variable d'une zone géographique à une autre.
- selon les SAIO de chaque département, et les prescriptions académiques et ministérielles, les dérogations seront mises en œuvre selon des modalités différentes, avec beaucoup d'opacité laissant les parents seuls face à un refus, alors que des places en arts pourraient être vacantes.

=> **disparités importantes de la notion de « parcours » de formation qui est au cœur de la réforme.**

Enseignement optionnel (anciennement « facultatif »)

Constat d'une nette fragilisation des options par la réforme avec tout ce qui a déjà été soulevé comme difficultés :

- **pas de dérogation de droit** sur une option qui reste pour convenance personnelle en seconde, alors que c'est le seul moyen de poursuivre un enseignement artistique en lycée. Là encore des cas variés sur le territoire, selon les académies, on se réclame d'une directive ministérielle (dérogation pour « convenances personnelles » ou on produit une fiche d'inscription plus favorable à la dérogation (mais bizarrement à rendre avant l'inscription dans le lycée, alors qu'il est déclaré partout que la demande d'enseignement optionnel se fait après inscription dans le lycée. Cherchez l'erreur...)
- **Le coefficient de l'option facultative à 1/100 avant équivalent à 5/100.** Le coefficient du latin grec a été augmenté. Nous avons demandé la même chose en vain.
- **Des moyens horaires à se partager** avec des équipes enseignantes nombreuses et « puissantes » (effectifs réduits en langues et en sciences, option maths complémentaires) : 12H en 2de et 8H en première et en terminale. Sans compter des options supplémentaires créés (maths complémentaires) => des conflits sont à prévoir entre collègues !

Nouveaux programmes

- la consultation sur les programmes s'est faite en aveugle, sans connaître les modalités des épreuves du bac, ni en 1ère, ni en Tle. La cohérence du cycle était d'autant plus difficile à cerner.

-La structure des programmes est alignée entre les différentes disciplines artistiques : il est ainsi difficile de faire bouger des éléments : questions limitatives ou pas, en quel nombre ?

- Leur exhaustivité est à comprendre par leur structure curriculaire (abordent différemment les mêmes pistes dans chaque cycle selon un degré d'approfondissement variable) qui suit ceux du collège. Le projet de l'élève et la liberté pédagogique d'une programmation sur un cycle semble en être la logique interne. Mais quid :

- des choix faits au sein des programmes qui en effleuraient certains points et approfondiraient d'autres : quelle harmonisation lors des épreuves orales?

- des effectifs surchargés pour accompagner le projet de l'élève

- des conditions d'exposition variables d'un lycée à l'autre : il y a des espaces d'exposition, ou pas ;

qu'entend-on par "même modeste" ? Visibilité du travail des artistes et/ou des élèves : moyen ou finalité ne seront pas à confondre. **Il faudrait demander à ce qu'une heure nous soit comptée pour cette mise en œuvre lourde et** chronophage, de la même manière que la chorale obligatoire des professeurs de musique est comptée dans leur service horaire.

- Disparité entre établissements, exemples :

- à Nantes : réseau de galeries pédagogiques qui prennent en charge les expositions, clés en main pour l'École des Beaux arts : expos cohérentes.

- à Blois : des préfabriqués sont présents au lycée depuis longtemps. À la demande du prof d'arts plastiques, ils ont été rénovés avec le personnel ATOS : 2 salles avec couloir. Les cubes d'exposition sont pris sur les crédits pédagogiques arts plastiques. Le lieu d'exposition s'appelle les *Lézards curieux*. La peinture blanche pour parquets est incluse dans les frais généraux du lycée.

- Pourrait-on recruter un service civique pour aider à mettre en place les expositions ? Surveiller l'espace d'exposition + présence sur place, ouverture méridienne : contraintes très prenantes... ou créer une association qui prend en charge un service civique : 6 euros par mois pour l'association.

- La DAC a un vivier de demande médiation culturelle.

À consulter : ADAGE : site des référents culture. On peut y aller par le code ARENA → adage → Adage.

5 bis - Bilan de quelques actions de l'année 2017-2019 :

Rôle de polychrome :

- a rendu visible les choix académiques sur dérogations (Versailles sécurisation des parcours), suppressions d'option et spécialité (Académie de Nancy Metz particulièrement atteinte)
- a permis d'alerter et soutenir les collègues sur certains postes supprimés
- pousse les IPR à se mobiliser davantage, en tir croisé avec eux, nos actions sont plus percutantes.
- remontée du terrain au niveau national

Actions 2018-2019 :

- Réflexion et actions collectives avec les autres associations nationales d'enseignements artistiques : cinéma

- Ailes du désir, musique - APEMU , théâtre - ANRAT, histoire des arts - collectif Paragone

- ex : Courrier commun aux 4 associations aux recteurs, IG, ministre, SAIO

- Rendez-vous auprès des commissions Mathiot, commission ministérielle sur les nouveaux programmes, des Recteurs, ...
- Contacts réguliers avec les IPR, IG-EN
- Recherches de correspondants académiques
- Lettre aux artistes pour demander leur soutien
- Entretien du site Polychrome et de la ressource
- Carte nationale des enseignements optionnels et spécialités (ouvert, fermé).

6 - Questions soulevées

- les personnes nommément engagées dans Polychrome sont souvent retirées des jurys de concours, essai des sujets, ... que faire de ce constat ? Défiance institutionnelle alors que la défense de notre

discipline pourrait être reconnue. Il est certain qu'historiquement Polychrome-Edu s'est fondée à partir d'une faille des inspecteurs, auxquels il a bien fallu s'opposer en 2010 dans l'Académie de Versailles.

- C'est moins de la reconnaissance des inspecteurs que nous avons besoin, que de la reconnaissance de notre liberté d'expression, y compris dans les concours. Il ne s'agit pas de boycotter ceux-ci, bien au contraire.
- Paradoxe entre égalité revendiquée des enseignements artistiques (mêmes épreuves, même nombre de questions limitatives, mêmes conditions de dérogation...) et communication ministérielle qui met en avant les arts associés aux intermittents du spectacle. Les arts plastiques et l'histoire de l'art restent les parents pauvres...
- https://www.education.gouv.fr/cid126438/un-nouveau-baccalaureat-en-2021.html#Focus_des_enseignements_artistiques_valorises_au_lycee_general_infographie
- Divergence sur les modes d'action et de lutte : certains plus radicaux (20/20, grève), d'autres plus modérés. Peut-on faire l'économie d'une analyse politique sur la place des arts à l'école, sans faire celle de la place de l'école dans la société, du service public dans la société ? À quelle échelle placer son énergie pour que l'action ait un impact ?
- Polychrome-EDU apparaît comme une association qui veille, alerte, questionne, défend, et donc apparaît comme un interlocuteur à la fois critique et nécessaire à l'administration, quelle qu'en soit le degré (Rectorat, Ministère, IPR, IG). Par son engagement elle est maintenant consultée pour faire entendre sa voix, même si elle n'est pas toujours suffisamment écoutée.
- Polychrome veut rester a-syndicale et apolitique pour conserver son unité et être un porte-parole d'enseignants d'arts plastiques. Sans subvention, l'association reste tout à fait indépendante. Cela n'empêchera en rien de débattre ensemble des actions proposées par les syndicats.
- Sentiment que le métier continue d'évoluer dans un sens qui nous alerte : on en fait de plus en plus, avec des conditions d'enseignement de plus en plus difficiles.

Conclusion : Actions à venir 2019-2020

Réforme du lycée :

- Empêcher les IPR d'interpréter les nouveaux programmes de façon classique (un programme donne les notions à connaître). Rappeler qu'il doit être conçu comme un stock de notions à connaître dans lesquelles l'enseignant puise aliment à son enseignement. Pour les épreuves de bac, les notions abordées par l'enseignant doivent être clairement énoncées sur une fiche-enseignant qui devient essentielle dans l'interrogation des candidats.
- Faire nous aussi une pétition pour alerter sur les effets pervers de la réforme pour les enseignements artistiques ? Pour le moment, elle n'a pas encore été réalisée, on a signé celles des profs de théâtre et on attend encore. Il en vaudrait mieux une commune entre les 4 ou 5 associations. De même une nouvelle lettre au ministère, signée des 4 ou 5 associations, serait bienvenue.
- contacter la FCPE qui dispose d'une plateforme nationale pour déclarer les manques d'heures d'enseignements (absence de remplacement), pour leur demander de la copier afin que les familles de 3ème puissent déclarer le refus d'accès à l'option facultative en 2nde et à la spécialité en 1ère (dérogation refusée).
- Une fois la plateforme mise en place, alerter tous les profs de collèges d'arts plastiques pour que les élèves et leurs familles la connaissent se signalent. Pallier l'absence de transparence des SAIO de chaque académie. Idem dans les lycées.
- NB : Les établissements privés ne sont pas touchés par les dérogations gérées par le rectorat puisque ils procèdent eux-mêmes aux inscriptions très tôt dans l'année ce qui saura rassurer certains parents...
- Demander des photos des espaces d'accrochage pour la rubrique « les trucs et astuces »...
- Faire des performances, des affiches... dans les lieux où il y a des modifications de carte des spécialité et des facultatives.